

FEEE

FÉDÉRATION
EUROPÉENNE
DES
EMPLOYEURS
DE
L'ÉDUCATION

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE
FOR EDUCATION – COMITÉ SYNDICAL
EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION



Déclaration conjointe CSEE/FEEE sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs durables en période de crise et au-delà¹

Bruxelles, le 26 juin 2020

L'apparition soudaine de la pandémie de Covid-19 a contraint les écoles et les établissements scolaires à suspendre leurs activités présentiels dans l'ensemble des pays européens, mettant en veille la scolarisation des enfants et des étudiant-e-s de tous âges. Les enseignant-e-s, les personnels universitaires et l'ensemble des employé-e-s de l'éducation ont démontré leur professionnalisme, leur dévouement et leur volonté, en cette période difficile, de s'adapter à l'enseignement à distance, souvent sans posséder ni les compétences ni les équipements nécessaires pour faire face à cette situation inédite. En dépit des efforts déployés par les autorités éducatives, les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, les personnels universitaires et l'ensemble des employé-e-s de l'éducation pour s'adapter rapidement à l'enseignement à distance, les bouleversements provoqués par cette crise sanitaire sans précédent peuvent avoir un impact particulièrement important sur les systèmes éducatifs.

Si, d'un côté, le besoin urgent de préparer les étudiant-e-s et les employé-e-s de l'éducation à faire face à l'évolution rapide de nos sociétés actuelles et futures peut amener à promouvoir l'innovation dans le secteur de l'éducation, de l'autre, l'équité et l'égalité des chances au sein de l'éducation, et pouvant être acquises au travers de cette dernière, doivent devenir les caractéristiques d'une éducation de qualité, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

La récession économique provoquée par la pandémie exercera une pression considérable sur les finances publiques. Accroître les budgets de l'éducation et de la formation, ainsi que renforcer l'attrait de la profession enseignante, doit être considéré comme un investissement dans le futur, qui contribuera au redressement des économies.

A l'heure où l'on assiste à un assouplissement des mesures de confinement au sein de l'UE, ainsi qu'à la réouverture progressive des écoles et des autres établissements, les partenaires sociaux européens de l'éducation – le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), représentant 11 millions d'enseignant-e-s et d'employé-e-s de l'éducation, affilié-e-s à 132 syndicats de l'enseignement en Europe, et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), représentant 50 institutions responsables de la gestion des systèmes éducatifs à tous les niveaux dans 25 pays – ont

¹ Dans le cadre de la présente déclaration, nous entendons par « employé-e-s de l'éducation », les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, les personnels universitaires et l'ensemble des personnels de l'éducation. La formulation « secteur de l'éducation » renvoie à l'ensemble des différents niveaux de l'éducation : l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que l'enseignement et la formation professionnels.

pris la décision, en vertu de leur [programme de travail conjoint 2020-2021](#) de travailler ensemble sur toute une série de questions importantes, en vue de mieux attirer l'attention sur des problèmes communs, et de proposer des voies à suivre pour la gestion des crises futures et assurer la résilience des systèmes éducatifs, afin de pouvoir offrir une éducation de haute qualité et permettre à chaque individu d'y accéder, pendant et après la pandémie de Covid-19.

Prenant en considération la [Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies \(1948\)](#), la [Recommandation de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant \(1966\)](#), la [Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur \(1997\)](#), les [Directives politiques de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance \(2013\)](#), l'[Objectif de développement durable 4 du cadre d'action 2030 des Nations Unies](#) et le [Socle européen des droits sociaux](#), la FEEE et le CSEE prennent les engagements suivants :

Dialogue social

- Renforcer le dialogue social et la négociation collective entre les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs de l'éducation pour toutes les questions concernant les droits, les obligations, les besoins professionnels et les conditions de travail des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, des employeurs de l'éducation, des personnels universitaires et de l'ensemble des employé-e-s de l'éducation.
- Appeler les gouvernements et les institutions européennes à respecter et promouvoir le droit des partenaires sociaux de l'éducation d'être informés et consultés à propos des mesures de sortie de crise de la Covid-19 ayant un impact sur le secteur de l'éducation, afin de garantir le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques éducatives pendant et après la situation de crise actuelle.
- S'opposer à toute tentative de suspendre ou rejeter unilatéralement les résultats du dialogue social ou les conventions issues de la négociation collective pour faire face à des situations exceptionnelles, sans consultation ou négociation avec les employeurs de l'éducation et les syndicats de l'enseignement concernant les mesures d'urgence, en veillant à garantir une éducation de qualité et à respecter l'intégrité professionnelle des enseignant-e-s, des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire et de l'ensemble des employé-e-s de l'éducation.

Conditions d'emploi et de travail

- Faire valoir le professionnalisme des enseignant-e-s et reconnaître la charge de travail supplémentaire qui pèse sur la profession dans le cadre du passage à l'apprentissage à distance et se préparer à un éventuel reconfinement ou à une nouvelle fermeture des écoles, en assurant la viabilité financière des établissements scolaires, la qualité des emplois, ainsi que des conditions de travail décentes pour l'ensemble des employé-e-s de l'éducation.
- Examiner les questions liées à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les employé-e-s de l'éducation, au droit à la déconnexion et à la ségrégation entre les hommes et les femmes au sein de la profession, en reconnaissant, d'une part, la charge de travail supplémentaire des enseignant-e-s ayant des responsabilités familiales (principalement les femmes) et, d'autre part, le degré élevé de stress lié au travail induit par la nécessité de s'adapter aux nouvelles méthodes d'enseignement et aux nouveaux outils en ligne, et de les maîtriser rapidement.
- Veiller à ce que les expériences acquises durant la pandémie de Covid-19, à la suite de l'introduction des outils numériques, soient évaluées équitablement et utilisées pour soutenir un enseignement et un apprentissage de qualité à l'avenir.

Sécurité et santé au travail

- A l'heure de la réouverture des écoles, assurer une protection adéquate de la sécurité et de la santé au travail (SST) pour l'ensemble des employé-e-s de l'éducation, plus particulièrement en ce qui concerne les équipements de protection individuelle, les produits d'hygiène, la formation et l'application de mesures préventives.
- Définir des stratégies pour la SST en prenant en considération l'impact des mesures de lutte

contre la pandémie de Covid-19 et le risque de discrimination auquel pourraient être exposé·e·s les employé·e·s de l'éducation – les écoles et les établissements scolaires étant potentiellement perçus comme des foyers d'infection. Ces stratégies doivent inclure des mesures de prévention permettant de garantir la santé psychosociale et mentale de l'ensemble des employé·e·s de l'éducation, ainsi que des programmes de formation appropriés centrés sur la santé et la sécurité au travail, organisés sur le lieu de travail et dans le respect des pratiques nationales.

- Promouvoir l'investissement dans des établissements scolaires sûrs, de qualité, écologiques et durables, ainsi que dans les infrastructures et les équipements numériques des écoles et des établissements scolaires, afin de garantir la protection des données et la sécurité en ligne de l'ensemble des employé·e·s de l'éducation.

Développement professionnel et accès à la formation

- Respecter l'autonomie professionnelle de l'ensemble des employé·e·s de l'éducation, en particulier durant les périodes d'enseignement à distance et lors du retour à l'enseignement présentiel. Dans ces circonstances exceptionnelles, reconnaître leur besoin de prendre des décisions pédagogiques et éducatives en adéquation avec la vision de leurs écoles.
- Soutenir l'ensemble des employé·e·s de l'éducation, en leur offrant les outils, les ressources, les équipements et une formation numérique initiale et continue leur permettant de promouvoir un enseignement et un apprentissage innovants et inclusifs tenant compte des expériences et des problématiques rencontrées durant la crise de la Covid-19.
- Garantir à l'ensemble des employé·e·s de l'éducation un accès égalitaire à un soutien et à un développement professionnels adéquats et à long terme, en particulier concernant l'éducation inclusive et l'atténuation de l'impact négatif de l'enseignement et de l'apprentissage à distance sur la communauté éducative, les relations et la qualité de l'éducation.

Egalité et inclusion

- La fermeture temporaire des écoles et des établissements scolaires a très probablement accentué les écarts de résultats entre les étudiant·e·s issu·e·s de milieux socio-économiques défavorisés, amenant des restrictions considérables de la mobilité sociale et creusant davantage encore le fossé des inégalités au sein de la société.
- Promouvoir des environnements d'apprentissage et d'enseignement collaboratifs, où les étudiant·e·s, les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, les directeur·rice·s d'établissement scolaire, les universitaires et les personnels de soutien à l'éducation ont accès à des équipements et des outils numériques et de communication appropriés leur permettant de faire face aux conséquences de la Covid-19 et de promouvoir des systèmes éducatifs résilients pour l'avenir.
- Elaborer, en consultation avec les employeurs de l'éducation et les syndicats de l'enseignement, des politiques globales pour répondre à l'insuffisance des compétences numériques et faire en sorte que l'ensemble des étudiant·e·s aient accès à l'enseignement et aux ressources numériques de qualité qui leur sont nécessaires.
- S'assurer que les mesures et politiques visant à prévenir la propagation du virus lors de la reprise de l'enseignement et de l'apprentissage présentiels tiennent compte des besoins éducatifs spécifiques et spéciaux des groupes sociaux vulnérables, notamment les migrant·e·s et les réfugié·e·s, les personnes handicapées, les groupes défavorisés sur le plan socio-économique et les minorités ethniques, et veiller à leur apporter un soutien ciblé.
- Lutter contre l'impact des retombées économiques de la crise de la Covid-19 sur l'égalité et l'inclusion dans le secteur de l'éducation et soutenir la promotion de la mobilité sociale pour la prochaine génération d'étudiant·e·s, en vue de réduire le fossé des inégalités, notamment entre les hommes et les femmes, au sein d'un secteur à prédominance féminine.
- Adopter une approche holistique de l'éducation dans le but de préparer des citoyen·ne·s actif·ive·s et responsables, conscient·e·s de leurs droits et de leurs obligations et préserver les principes de la démocratie, de la solidarité, de l'égalité des chances et de la non-discrimination, y compris en situation de crise.

Enseignement et formation professionnels

- Promouvoir des environnements de travail collaboratifs pour l'enseignement en ligne ou mixte, permettant aux étudiant·e·s de participer à des processus cohérents et garantissant des attentes en termes de haute qualité de l'éducation et de la formation.
- S'employer à poursuivre la mobilité et les échanges internationaux, lorsque cela s'avère possible, y compris au travers de l'utilisation d'outils numériques.

- Promouvoir le développement de relations solides entre le secteur de l'EFPP et le marché du travail, par exemple au travers d'un système de stages d'apprentissage ou en soutenant la mise en œuvre du Cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité.

- Lutter contre les conséquences de la récession économique sur les perspectives d'emploi des étudiant·e·s de l'EFP, en les prenant en compte dans les initiatives européennes, telles que le train de mesures pour soutenir l'emploi des jeunes.

Enseignement supérieur et recherche

- Améliorer la qualité des environnements de travail dans le cadre de l'enseignement en ligne ou mixte, afin de permettre aux étudiant·e·s de participer à des processus cohérents et de garantir un enseignement de haute qualité.
- Reconnaître l'importante contribution apportée à la recherche, au développement et à l'innovation par les personnels de la recherche et des universités, en particulier celle des chercheur·euse·s en début de carrière.
- Défendre la liberté académique et l'autonomie institutionnelle afin de permettre aux universités, en tant qu'instances collégiales, de soutenir la recherche fondamentale dans des domaines tels que la santé, l'environnement et les sciences sociales, offrant des avantages à long terme à la société et l'économie.
- S'employer à poursuivre la mobilité et les échanges internationaux, lorsque cela s'avère possible, y compris au travers de l'utilisation d'outils numériques.
- Soutenir l'investissement dans les recherches centrées sur l'impact de la Covid-19 sur les résultats d'apprentissage et la numérisation de l'éducation, par le biais des programmes de financement européens.

Innovation

- Malgré les pressions indéniables qu'exerce la pandémie de Covid-19 sur le secteur de l'éducation, l'expérience peut contribuer à promouvoir l'innovation. Durant le confinement, les établissements scolaires ont été contraints de mettre en place des méthodes d'enseignement à distance d'urgence. Il est primordial de regrouper les expériences tirées de cette période inédite par les partenaires sociaux, afin de pouvoir définir conjointement une approche de la numérisation de l'éducation, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils numériques, les méthodologies et les compétences innovantes et inclusives en matière d'enseignement et d'apprentissage et la gestion des infrastructures et du temps de travail.

Les partenaires sociaux européens de l'éducation s'engagent à promouvoir activement la présente déclaration aux niveaux européen, national, régional et local, dans le respect des structures éducatives nationales et régionales.

Ensemble, les partenaires sociaux européens de l'éducation, appellent les institutions européennes et les responsables politiques à accorder la priorité à l'éducation, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, et à définir un plan d'investissement public extraordinaire pour l'éducation, la formation et la recherche de haute qualité, au travers de mesures de relance budgétaire de grande envergure, nécessaires durant la phase de reprise pour défendre les principes démocratiques et l'égalité des chances pour chaque individu.

Cette déclaration a été adoptée par les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, le 26 juin 2020.

Bruxelles, le 26 juin 2020



Susan Flocken
Directrice européenne du CSEE



Daniel Wisniewski
Secrétaire général de la FEEE